

Violation des droits de l'Homme au Sahara Occidental : L'ONU publie un mémorandum accablant

By Admin 22 Août 2021

67 0



Violation des droits de l'Homme au Sahara Occidental : L'ONU publie un mémorandum accablant

L'Organisation des Nations unies a rendu public mardi à Genève un mémorandum dans lequel elle fait part des violations et atteintes aux droits de l'homme commises par les autorités marocaines dans les territoires sahraouis occupés.

Le mémorandum adressé le 10 juin au gouvernement marocain, avant d'être publiée sur le site des Nations unies, interpelle les autorités marocaines sur des atteintes subies par des journalistes et des militants des droits humains au Sahara Occidental occupé.

Le rapport parle « d'agressions physiques et sexuelles, de harcèlement, de menaces et de raids que les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme qui défendent le droit à l'autodétermination du peuple du Sahara occidental, et les membres de l'organisation ISACOM (Instance Sahraouie contre l'occupation marocaine) ont subi depuis novembre 2020, et qui se sont significativement intensifiées depuis lors ».

« Nous exprimons notre plus grande préoccupation concernant les informations

rapportées faisant état d'actes de harcèlement, agressions physiques et sexuelles et des actes d'intimidation et menaces de mort dont ont été victimes Mmes Sultana Khaya, Luara Khaya, Mina Baali, Salha Boutanguiza, M.Lahcen Dalil, M.Hassanna Abba, M.Laaroussi Lafqir, M.M`birkatte Abdelkatta, Mme Mina Baali, Mme Salha Boutanguiza, M.Lahcen Dalil, M.Hassanna Abba, M.Laaroussi Lafqir, M.M`birkatte Abdelkrim, M.Essalek Baber, M.Khalid Boufrayoua, M.Babouzeid Mohamed Said Labbihi, MmeElghalia Djimiet M.HmadHamad », explique le document. « Nous restons sérieusement préoccupés par la présence continue d'agents de sécurité devant le domicile de Mme Sultana Khaya depuis novembre 2020, ainsi que par les restrictions sévères à sa liberté de mouvement résultant de cette présence et l'impact sur son intégrité physique et psychologique », y compris la menace de mort dont elle a été victime le 28 avril dernier », indique la note.

« Cette préoccupation est aggravée par l'absence alléguée de base légale pour expliquer la justification de cette présence continue. La nature systématique et calculée de cette tactique est particulièrement préoccupante, car elle semble représenter un effort concerté pour intimider et dissuader les défenseurs des droits humain au Sahara Occidental d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association, et semble avoir été exécutée en représailles à leurs activités pacifiques et légitimes en faveur des droits de l'homme », poursuit la même source.

« Nous sommes profondément troublés par les rapports d'agression sexuelle et par la nature sexualisée des menaces et des insultes verbales dont auraient fait l'objet les défenseurs des droits de l'homme concernées », déplorent les auteurs de la note. Le texte rendu public par l'ONU est signé par le Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, la Rapporteuse spéciale sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression, le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, la Rapporteuse spéciale sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Rapporteur spécial sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants et le Groupe de travail sur la discrimination à l'égard des femmes et des filles.